



Xn : Nocif

Producteur

CHRYSO SAS
7 rue de l'Europe
45300 SERMAISES DU LOIRET France
Tél. 00 33 2 38 34 58 00
En cas d'urgence : ORFILA : 01.45.42.59.59

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification du produit : Liquide.
Identification de la société : Voir producteur.
Nom commercial : CHRYSO®Protec.
Type de produit : Agent de protection.
Usage : Industriel.

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

* Nature chimique : Composition à base d'hydrocarbure.
Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Naphta lourd hydrotraité</u>	: > 10 %	64742-48-9 / 265-150-3 / 649-327-00-6	Xn	65-66

3. Identification des dangers

* Phrases relatives aux dangers : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Symptômes liés à l'utilisation

* - Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence, vertiges et maux de tête.
Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

* - Contact avec la peau : Peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

* - Contact avec les yeux : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

- Ingestion : Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Douleurs abdominales, nausées.

4. Mesures de premiers secours

* - Inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

* - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les clignements, le larmolement ou la rougeur persistent.

- Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

* - Agents d'extinction appropriés : Mousse. Poudre.

- Agents d'extinction non appropriés : Eau.

Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Procédures spéciales : protection respiratoire.
: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6. Mesures en cas d'épandage accidentel

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Equipement de protection respiratoire approprié.
Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
* Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

7. Manipulation et stockage

Stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Manipulation : Eliminer rapidement des yeux, nettoyer la peau et les vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection individuelle



- * - Protection respiratoire : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué type FFP2.
- * - Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques de matériau type nitrile.
- * - Protection de la peau : Porter des manches longues, vêtements couvrants.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Limites d'exposition professionnelle : Naphta lourd (pétrole) hydrotraité VME (valeur momentanée) = 1200 mg/m³ = 231 mL/m³.

9. Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique à 20 °C : Liquide.
- Couleur : Beige.
- Odeur : Caractéristique.
- * pH : Non applicable.
- Densité : < 1
- Viscosité : < 7 cSt (40°C)
- * Solubilité dans l'eau : Non miscible.
- * Point d'éclair [°C] : 71 °C

10. Stabilité et réactivité

- * Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

11. Informations toxicologiques

- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Naphta lourd (pétrole) hydrotraité : > 2000 mg/kg.
- Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : Naphta lourd (pétrole) hydrotraité : > 2000 mg/kg.

12. Informations écologiques

- CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : Naphta lourd (pétrole) hydrotraité : > 100 mg/L.

13. Mesures relatives à l'élimination

- * Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer le produit conformément aux réglementations locales. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

14. Informations relatives au transport

- Information générale : Non classé.
- * - IMDG-Pollution marine : Non.

15. Informations réglementaires

- Symbole(s) : Nocif.
- Phrase(s) R : R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Phrase(s) S : S23 : Ne pas respirer les aérosols.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S37 : Porter des gants appropriés.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- * Avertissement : Tableau des maladies professionnelles : n° 36.
- Contient : Naphta lourd hydrotraité.

16. Autres informations

- * Texte des Phrases R du § 2 : R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Utilisations recommandées et restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
- Autres données : Les modifications par rapport à la version précédente sont signalées par le signe * devant les rubriques concernées.
- Date d'impression : 4 / 5 / 2007

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2004/73/CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document